



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS  
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION "QU4TRE A 4"**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet autour du trombone et des percussions à destination de l'ensemble des élèves des classes de trombones et de percussions du conservatoire et des écoles de musique du territoire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves de découvrir une autre approche pédagogique et d'en récolter un bénéfice pour leur apprentissage, d'échanger et de partager à l'occasion d'une rencontre avec des artistes de qualité,

Considérant qu'à ce titre, le Conservatoire accueille François BOGAERT tromboniste et Christophe DRELICK percussionniste représentés par l'Association « QU4TRE A 4 », dont la programmation correspond aux attentes pédagogiques du conservatoire,

Considérant que l'association « QU4TRE A 4 » organise une master-class basée sur le rendu des élèves afin de cibler leurs difficultés, de les travailler avec une pédagogie différente, de réaliser un travail sur la musique de chambre et un travail d'ensemble sur un répertoire varié,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « QU4TRE A 4 », dont le siège social se situe à Blériot-Plage (62231), 16 rue de la Marne, ayant pour objet la programmation d'une master-class dans les locaux du conservatoire, site musique de Béthune et d'un concert de restitution à Labeuvrière (62122), dans la salle des mariages, le samedi 22 mars 2025 pour un coût global et forfaitaire de 2 100 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « QU4TRE A 4 » dont le siège social se situe à Blériot-Plage (62231), 16 rue de la Marne, en collaboration avec François BOGAERT tromboniste et Christophe DRELICK percussionniste, ayant pour objet la programmation d'une master-class qui aura lieu dans les locaux du conservatoire, site musique de Béthune et d'un concert de restitution organisé à Labeuvrière (62122), dans la salle des mariages le samedi 22 mars 2025 avec les élèves des classes de trombones et de percussions du conservatoire et des écoles de musique du territoire, pour un coût global et forfaitaire de 2 100 € net de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **25 MARS 2025**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,




**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **25 MARS 2025**

Et de la publication le : **25 MARS 2025**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**